

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : VEHICULS BLINDES ARMEE DE TERRE

La Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande du 19 ieme Régiment du Génie de Besancon

CONSIDERANT que pour permettre la mise en place des véhicules blindés du 19 ieme régiment de génie de Besancon Il est nécessaire de **réglementer le stationnement et la circulation sur le parking du Champ de Mars.**

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit Parking du champ de Mars sur sa totalité

Le mardi 9 juin 2026 20h00 au Jeudi 11 juin 16H00.

Article 2 : Des panneaux réglementaires posés à la diligence des Services techniques porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.
- 19 ieme Régiment du Génie

Arbois, le 19 mai 2026
La Maire,
Valérie DEPIERRE

